

ROUMANIE

CHASSE AUX PETITS GIBIERS

Cailles, grives, faisans

DANS LE BASSIN DU DANUBE

Forte densité de cailles

Dans le paysage Européen, certaines régions particulières sont favorables aux petits gibiers, telle la plaine pannonienne, bassin sédimentaire unique résultant de l'assèchement de la mer de Pannonie.

Divisée par le Danube, cet espace occupe les vallées fluviales du nord de la Serbie et du Sud de la Roumanie.

GIBIERS : cailles, grives, faisans,

Cailles : du 15 aout au 30 octobre. Période recommandée : du septembre jusqu'au mi-octobre. Pas de quota. Possible de mixer la chasse aux cailles avec les passées aux tourterelles.

Grives : du 10 octobre au 10 novembre. Pas de quota.

Faisans : du 1 octobre au 28 février. Pas de quota

La chasse se fait de manière traditionnelle, devant soi, à la billebaude ou avec les chiens d'arrêt.



REGION DE CHASSE :

La chasse se passe dans le sud-est du pays à 290 km de Bucarest dans la région de Tulcea, dans la vallée du Danube.

ACCES :

En avion : avec la compagnie aérienne roumaine Tarom ou la compagnie aérienne Air France si vous voyagez avec vos fusils de chasse et/ou chiens de chasse.

Aéroport de départ possibles : Bruxelles, Paris

Vous pouvez utiliser les vols low-cost si vous voyagez sans armes, nous en possédons une vingtaine sur place.

Aéroport de départ possibles : Bâle-Mulhouse, Bruxelles, Lyon, Nice, Marseille, Paris Beauvais,

En voiture : distance Paris - Agighiol - 2 600 km, Lyon - Agighiol - 2 350 km

LOGEMENT : Il se fait dans une maison de chasse à la campagne très conviviale.

8 chambres doubles à votre disposition.



PRIX PAR CHASSEUR SAISON 2025-2026

Chasse aux petits gibiers Base de 3 chasseurs

3 jours de chasse	4 jours de chasse	5 jours de chasse
1 550 €	1 850 €	2 150 €

LE FORFAIT COMPREND :

- Les services d'un guide interprète parlant français,
- L'accueil à l'aéroport de Bucarest
- Les transferts de l'aéroport à la zone de chasse et retour (pour le groupe de 3 chasseurs et plus),
- Tous les transports sur place dans l'exercice de la chasse,
- L'hébergement durant 4, 5 ou 6 nuits, en hôtel ou maison de chasse sur la base de la chambre double,
- La pension complète hors alcool
- L'organisation de la chasse avec les services de guides professionnels.
- La logistique de chasse
- La pension pour chaque chien (prévoir les croquettes, nous pouvons vous en commander sur place)
- Le permis de chasse,
- Inclus également le tir des oiseaux.
- Les frais de dossier CHASSATLAS soit 100 € par personne.
- **Notre garantie financière Française (APST) obligatoire pour les agents de voyage et les frais de dossiers.**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Le billet d'avion pour Bucarest (comptez +- 350 € par billet selon le délai de réservation)
- Le transport des armes : sur les vols Air France - 150 € aller/retour, sur les vols Tarom – 180 € aller/retour.
- Le transport aérien d'un chien : comptez + - 220 € par chien avec sa caisse pour l'aller et le retour, vol Tarom. Vol Air France +- 400 €.
- Le transfert aéroport – terrain de chasse pour 1-2 chasseurs (nous interroger).
- Le supplément chambre individuelle, soit 20 € par personne concernée et par nuit,
- Les boissons alcoolisées telles que vin, vodka et autres à régler sur place (vous pouvez amener vos propres boissons)
- Les dépenses personnelles,
- Les pourboires aux auxiliaires de chasse et personnel du lieu d'hébergement, +- 30 € par jour et par chasseur.
- Les cartouches à régler sur place (15 € une boîte pour les canards et 20 € une boîte pour les oies),
- La location d'un fusil (40 € par jour/par chasseurs). Fusils semi-automatiques en calibre 12 et 20 (Beretta et Benelli), superposés en calibre 12,20,28 (Beretta, Rizzini, Benelli).
- En sus également les assurances responsabilité civile chasse valable en Roumanie (70€).

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHASSER EN ROUMANIE :

- Votre passeport international en cours de validité
- Votre carte Européenne d'armes à feu en cours de validité.
- Votre permis de chasser
- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse obligatoire

Formalités pour les chiens : pour chaque chien, son propriétaire doit pouvoir présenter un passeport Européen pour animal de compagnie attestant notamment la vaccination contre la rage (obligatoire) de plus d'un mois et de moins d'un an ainsi qu'un certificat de bonne santé daté de moins de 10 jours en Roumanie.